

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 13 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le treize février, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le six février 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*
M. NACCACHE, M. HAQUIN, Mme EUGENE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCAL, M. RICHARD, M. BLANCHARD,
Adjoint au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. PICARD-BACHELERIE, Mme OEHLER, M. AUGER, Mme BELARD, M. HERBEZ, Mme SEVIN-ALLOUET, M. KHINACHE, Mme NEVEU, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, Mme GOMMERY, M. PARENT, Mme FRANÇOIS, M. TROGRIC, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, M. FABRE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme PEGORIER-LELIEVRE	(pouvoir à M. PORTELLI)
Mme GRAS	(pouvoir à Mme EUGENE)
Mme HEDUIN	(pouvoir à M. CAZALET)
M. LAHSSINI	(pouvoir à M. KHINACHE)
M. RODRIGUES	(pouvoir à M. FABRE)
Mlle GILBERT	(pouvoir à M. TROGRIC)

ABSENT :

M. CAYLA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

- 1) **Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**
Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Fixe à hauteur de 1 000 € HT le montant de l'indemnisation qui sera attribuée aux candidats dans le cadre du dédommagement des prestataires non retenus pour le marché, sous forme de procédure adaptée, relatif à la création graphique d'une nouvelle maquette du magazine municipal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Donne acte des rapports d'activités et comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2012.
- 3) - Procède aux créations de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services :

NOMBRE	POSTES A CRÉER	SERVICES	MOTIFS
1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe au taux d'emploi de 27,5 %	Pôle Culturel	Augmentation du taux d'emploi
1	Rédacteur	Pôle Culturel	Création de poste
2	POSTES CREEES		
EFFECTIFS BUDGETAIRES VILLE			498
EFFECTIFS BUDGETAIRES POLE CULTUREL			49

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 29

- 4) - Approuve la mise à disposition, contre remboursement de la rémunération, d'un Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe, titulaire, à temps complet, pour assurer une partie du secrétariat de la Maison de Santé des Chênes ;
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association des maisons de santé pluriprofessionnelles d'Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Prononce le transfert des terrains d'assiette des deux collèges Antoine de Saint Exupéry sis 23-27 rue du syndicat et Jules Ferry sis 6 rue Daniel ;
- Précise :
*que dans le cadre de ce transfert de droit, les frais de rédaction, de publication et éventuellement de géomètre seront à la charge du département ;
*que conformément à l'article 879 du code général des impôts, ce transfert ne donnera lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévue à ou honoraires ;
*que l'assiette foncière du collège Jules Ferry devra faire l'objet d'une nouvelle configuration, le parvis du collège Antoine de Saint Exupéry devra probablement entraîner une convention d'entretien à passer avec le département.
- Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente cession.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Approuve la convention de mise à disposition du local de médecine professionnelle situé 30 rue Maurice Berteaux au profit de la commune de Saint-Leu-la-Forêt et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
 - Fixe à 20 € par demi-journée la participation aux charges de fonctionnement ;
 - Dit que la convention sera valable pour toute autre commune demandant à bénéficier de cette mise à disposition.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Approuve la convention de mise à disposition précaire, à titre gracieux du rez-de-chaussée du logement sis 36 rue de Stalingrad en faveur de l'UNICEF ;
 - Autorise le Maire à signer la présente convention consentie à compter du 1^{er} mars 2014 pour une durée indéterminée, avec l'UNICEF représentée par Madame Michèle BARZACH, Présidente du comité français pour l'UNICEF ;
 - Précise que le bénéficiaire supportera les charges prévues aux articles 4 et 5 de la convention d'occupation, en plus des abonnements personnels pris par ses soins : électricité etc...

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - Autorise le Maire :
 o à procéder à la démolition du pavillon sis 90 rue du Gros Noyer, 95120 Ermont ;
 o à signer les autorisations d'urbanisme correspondantes et tout document s'y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - Autorise le Maire :
 - A déposer le permis de construire correspondant à la construction d'une deuxième maison de santé, d'une superficie de 250 m², rue Jean Richepin, lieu – dit « Le Foirail » à Ermont, sur les parcelles cadastrées AP 373, 476 et 368 ;
 - A signer tous les documents se rapportant à cette demande de permis de construire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) - Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2015-2018, pour les prestations suivantes :
 * dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité ;
 * dématérialisation de la comptabilité publique.
 - Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
 - Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 11) - Approuve l'avenant n° 1 au protocole d'accord pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économies d'énergie, du 8 février 2011, avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) et Electricité de France (EDF) et ce, dans le cadre de l'Agenda 21 local (Engagement n°4 : « Faire de la commune d'Ermont un territoire plus économe en énergie ») ;
 - Autorise le Maire à signer cet avenant n° 1.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 12) - Rappelle les délibérations n°12/44 du 29 mars 2012, n°12/80 du 14 juin 2012, n°13/12 du 7 Février 2013 par lesquelles le Conseil Municipal a validé les conditions de réalisation de 28 logements en accession sociale à la propriété situés Route de Franconville au titre du projet « Résidence Chêne Odry » ;
 - Constate qu'il y a eu une modification substantielle des conditions de vente énoncées dans la promesse de vente synallagmatique signée le 29 mai 2012 en ce que la dation ne sera plus réalisée ;
 - Constate que la vente n'est plus parfaite et que dès lors l'opération ne sera pas effectuée.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Jeunesse :

- 1) - Approuve la participation de Mademoiselle Fatoumata SYLLA, âgée de 18 ans, au comité jeunes de l'Anacej (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes), durant une année ;
 - Prend acte que les frais de transports liés à la participation de Mademoiselle SYLLA aux comités jeunes seront pris sur le budget « Jeunesse ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Décide la mise en place du projet « Scènes ouvertes et émergence de jeunes talents » ;
 - Approuve la demande de subvention d'un montant de 3 600,00 € auprès du Centre d'Information et de Documentation d'Ile-de-France – 101 quai Branly – 75740 PARIS Cedex 15 ;
 - Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Décide la mise en place du projet « Anime ta vie, Bouge ta ville ! » ;
 - Approuve la demande de subvention d'un montant de 960,00 € auprès du Centre d'Information et de Documentation d'Ile-de-France – 101 quai Branly – 75740 PARIS cedex 15 ;
 - Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Approuve la modification relative à l'octroi des bourses aux mérites 2014 dont l'enveloppe totale est de 1 100 euros selon la répartition suivante :
- Brevet des collèges : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires)
 - SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)
 - BAC et CFA : 200 € sous forme de bons cadeaux (4 bénéficiaires dont 3 bacheliers et un CFA)
- Fixe un délai d'un mois pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Educative :

- 1) - Attribue une subvention au collège Jules Ferry d'un montant de 500 € pour le séjour pédagogique en Italie de 51 élèves de classe de 3^{ème} du 5 au 9 mai 2014, pour préparer les élèves à l'épreuve d'Histoire des Arts du Brevet des Collèges.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Attribue une subvention au lycée Vincent VAN GOGH d'un montant de 300 € pour le séjour pédagogique en Pologne de 32 élèves de Terminale ES, du 29 avril au 3 mai 2014, dans le but d'aborder un thème du programme d'Histoire : « Mémoire de la seconde Guerre Mondiale » et de faire un parallèle avec celui des cours de Philosophie : « Mémoire et Histoire ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Approuve les éléments constitutifs du projet éducatif territorial de la commune ;
 - Approuve la proposition de la nouvelle organisation du temps scolaire.

NB : Le projet éducatif territorial est consultable sur le site de la Ville.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. HEUSSER, M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

VI - FINANCES**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Décide de l'adhésion à l'organisme suivant :

Organisme	Montant de l'adhésion 2014
CINEMASCOP Association pour la coopération des cinémas indépendants 19, rue Frédérick Lemaître – 75020 Paris	50 €

- Autorise le paiement des cotisations afférentes pour l'exercice 2014 et les suivants, à la nature 6281-Concours divers, selon les conditions de calcul des cotisations annuelles fixées par cet organisme ;
- Autorise le Maire à signer les conventions et documents d'adhésion afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Fixe les formats et tarifs publicitaires pour le programme de la saison culturelle 2014/2015 comme suit :

Le format du programme est de 21 cm x 15 cm.

- 1 page : **1 510 € HT**
- ½ page (en largeur ou en hauteur) : **800 € HT**
- ¼ de page : **415 € HT**
- Bannières (10 cm x 3 cm) : **208 € HT**

- Autorise le Maire à signer les contrats correspondants avec les annonceurs.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Approuve le dépôt du dossier de demande de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relatif aux actions de prévention qui seront menées de nouveau en 2014 : le programme « Bouger Plus, Manger Mieux » et les rencontres parents-professionnels (soutien à la parentalité) ;

- Autorise le Maire à signer la convention et les documents afférents à cette demande.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - décide d'attribuer au groupe scolaire Jean Jaurès, partenaire impliqué dans l'action « Bouger plus, Manger mieux », la subvention suivante : 2 080 euros.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Approuve le versement d'une subvention de 72 086 euros à la Maison de Santé des Chênes, nécessaire à son fonctionnement ;

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association des Maisons de Santé pluriprofessionnelles d'Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Approuve le rapport dressé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt, lors de sa séance du 23 janvier 2014 ;

- Accepte le montant définitif 2013 de l'attribution de compensation à verser à la commune d'Ermont, soit 1 529 417 € ;

- Accepte le montant prévisionnel 2014 de l'attribution de compensation à verser à la commune d'Ermont, soit 1 510 348 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Fixe le montant de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) pour l'extension du réseau d'électricité, à la charge des deux propriétaires fonciers bénéficiaires à :

- 7 711 € 82 TTC pour l'opération 86 bis rue du Gros Noyer.
- 5 117 € 50 TTC pour l'opération 10/18 rue Jean Mermoz – 32/38 rue de la Halte

conformément aux devis transmis par ERDF

- Autorise le Maire à signer les devis transmis par ERDF.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - Autorise le Maire à signer avec la commune de Domont, la convention de mise à disposition de cinq chars (plateaux et tracteurs) à titre gratuit, pour l'organisation de leur carnaval du 5 avril 2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS : MOTION

Le CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de se montrer solidaire des communes membres de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et demande le retrait de l'article 45 de la loi de Finances rectificative relatif au transfert de la Taxe sur l'Electricité.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h40.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Hugues PORTELLI.

AFFICHE le 20 FEVRIER 2014